



Contrôle visuel d'un sac a dos

Par **MayaLilliZen**, le **18/03/2019** à **16:36**

Bonjour

Je suis hotesse de caisse et Ce vendredi 15 mars 2019 j'ai procédé à la fouille visuelle d'un sac a dos, en me penchant pour regarder dedans ce qui m'est demander par mon employeur j'ai, par un reflex, toucher du bout des doigts la fermeture du sac a dos de la jeune cliente, la mère a crier au scandale. Ce que je voudrais savoir c'est si ce réflexe malencontreux mérite une mise à pied conservatoire?

Par **janus2fr**, le **18/03/2019** à **16:49**

Bonjour,

La mise à pied conservatoire n'est pas une sanction à proprement parler, c'est une mesure conservatoire en attendant de statuer sur un éventuel licenciement pour faute grave !